



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/54/206  
27 janvier 2000

---

Cinquante-quatrième session  
Point 99, a, de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/54/587/Add.1)]

**54/206. Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement**

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* l'importance et la validité toujours actuelle de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1<sup>er</sup> mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

*Rappelant* ses résolutions 45/234 du 21 décembre 1990, 46/144 du 17 décembre 1991, 47/152 du 18 décembre 1992, 48/185 du 21 décembre 1993, 49/92 du 19 décembre 1994, 51/173 du 16 décembre 1996 et 53/178 du 15 décembre 1998, relatives à l'application de la Déclaration et de la Stratégie, ainsi que l'Agenda pour le développement<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Résolution 51/240, annexe.

*Rappelant également* les résultats, tels qu'ils ont été convenus, de toutes les grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet tenues depuis le début des années 90,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>2</sup>;

2. *Constate* que des efforts ont été faits pour appliquer la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement durant les années 90, et souligne qu'il faut renforcer ces mesures en collaboration, notamment, avec les activités entreprises dans le contexte du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90<sup>3</sup> et de son mécanisme d'exécution, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, ainsi que du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés<sup>4</sup>;

3. *Prie* le Secrétaire général, agissant en consultation avec tous les organes et organismes des Nations Unies concernés, y compris les institutions de Bretton Woods, et avec les autres organisations internationales compétentes, de lui présenter son rapport<sup>2</sup> mis à jour pour qu'elle l'examine à sa cinquante-cinquième session;

4. *Prie également* le Secrétaire général, agissant en collaboration avec tous les organes et organismes des Nations Unies concernés, en particulier le Comité des politiques de développement, de lui présenter par l'intermédiaire du Conseil économique et social, pour qu'elle l'examine à sa cinquante-cinquième session, un projet de texte relatif à une stratégie internationale de développement pour la première décennie du nouveau millénaire, en vue d'imprimer un nouvel élan à la coopération internationale pour le développement et de suivre les tendances à long terme de l'économie mondiale ainsi que la réalisation des objectifs internationalement convenus:

a) En se fondant notamment sur les résultats des grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet tenues au cours des années 90, de l'Agenda pour le développement<sup>1</sup> et de tous les autres processus pertinents en cours intéressant la coopération internationale pour le développement;

b) En tenant compte des transformations de l'économie mondiale résultant notamment de la mondialisation, de l'interdépendance et de la libéralisation, ainsi que de la rapidité des progrès scientifiques et techniques;

5. *Prie* le Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, d'engager des consultations avec tous les États Membres en vue d'arrêter les modalités de l'examen et de la mise au point, à sa cinquante-cinquième session, du texte du Secrétaire général dont l'élaboration est demandée au paragraphe 4 ci-dessus;

---

<sup>2</sup> A/54/389.

<sup>3</sup> Résolution 46/151, annexe.

<sup>4</sup> Voir *Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre 1990 (A/CONF.147/18)*, première partie.

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session la question subsidiaire intitulée «Développement durable et coopération internationale: respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement».

*87<sup>e</sup> séance plénière  
22 décembre 1999*